Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme – historique Avril 2017

…………………………………………………………………………………………..………………………..

**Cinquante ans au service des rhumatisant-e-s**

**Informer, prévenir, soutenir… Depuis cinquante ans, la Ligue neuchâteloise est fidèle à ses engagements. Le 23 novembre 1967, elle se donnait pour but « l’étude et la mise en œuvre de tous les moyens propres à combattre le rhumatisme dans le canton de Neuchâtel »[[1]](#endnote-1). Cinquante ans plus tard, informer, prévenir et soutenir demeurent au cœur de son action.**

L’année de sa constitution, 1967, Internet n’existait évidemment pas encore, le téléphone portable non plus, le fax et la photocopieuse pas plus encore, et l’ordinateur était encore dans les limbes. On recherchait des secrétaires sténo-dactylo et l’un des rares moyens de dupliquer un texte était le… stencil.

Ces quelques et brèves évocations disent le chemin parcouru. Le jour même de la constitution de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme, le Grand Conseil neuchâtelois débattait de deux futures lois, la loi sur l’aide hospitalière et celle sur la couverture des dépenses sociales, présentées comme les piliers d’une nouvelle « sécurité sociale » dont le coût était alors estimé à… 6 millions de francs annuels, un chiffre qui fait sans doute pâlir d’envie aujourd’hui plus d’un conseiller d’Etat !

**Fille de son temps**

La Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme est bien fille de son temps. Elle est née dans le sillage de la Loi fédérale concernant l’allocation de subventions pour la lutte contre les maladies rhumatismales (du 22 juin 1962), entrée en vigueur le 1er janvier 1963. Certains cantons n’attendent pas cet encouragement de la Confédération à lutter contre le rhumatisme : c’est en 1948 déjà que la première ligue cantonale est fondée à Genève, suivie d’autres, dont celle de Zurich (1952) et de Vaud (1955). La Ligue suisse est, elle, fondée en 1958[[2]](#endnote-2).

C’est durant les années 1950 et 1960 que l’on prend conscience de l’importance de la thématique « santé » et… des coûts qu’elle induit. Le rhumatisme, l’Organisation mondiale de la santé l’avait même déclarée « l’infection la plus répandue, la plus chère et la plus négligée »[[3]](#endnote-3).

Dans le canton de Neuchâtel, les forces vont se regrouper autour de quelques hommes et une femme : le futur conseiller d’Etat François Jeanneret, le Dr. Bernard de Montmollin, médecin-chef de l’Hôpital Pourtalès, qui avait fondé, quelques années auparavant le Centre de réadaptation fonctionnelle neuchâtelois et jurassien dans l’ancien hôpital Jeanjaquet, le Dr. Bernard Courvoisier, médecin-chef de l’Hôpital de La Chaux-de-Fonds, le Dr. Jules Barrelet, médecin-chef de l’Hôpital des Cadolles à Neuchâtel, la Dr. Hedy Terrier, généraliste à La Chaux-de-Fonds et Roger Cousin, président du Conseil de surveillance de Pro Infirmis[[4]](#endnote-4)

Ces personnes font toutes partie du Comité provisoire qui va présider à la création de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme. C’est donc bien le corps médical, à travers ses représentants et la Société neuchâteloise de médecine, qui est à l’origine de la naissance de l’association.

Il faut préciser qu’à l’époque, la rhumatologie neuchâteloise n’en est qu’à ses débuts. Le canton ne compte aucun rhumatologue établi sur son territoire. Une année après le lancement de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme, en 1968, l’Hôpital de La Chaux-de-Fonds se montre pionnier en inaugurant un service de rhumatologie-physiothérapie, placé sous la responsabilité du Dr. Henri Ott, venu de Genève après un détour aux Etats-Unis pour se spécialiser[[5]](#endnote-5).

**Cinquante ans de présidence**

1967-1985 Me François Jeanneret

1986-1994 Me Fabien Süsstrunk

1995-2000 Dr Véronique Krücker

2001-2011 Dr Brigitte Leuba Manueddu

2012-2014 Jürg Hügli, physiothérapeute

2015- Dr Christiane Zenklusen

**Collaboration étroite de Pro Infirmis**

D’emblée, Pro Infirmis Neuchâtel est associée étroitement aux travaux préparatoires de la Ligue, qui dispose de 60'000 francs de l’Etat pour son lancement. Cette association joue dès le début le rôle de service social de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme. Ce rôle, Pro Infirmis va l’assumer durant près de trente-cinq ans, jusqu’en 2011, date à laquelle est dénoncée la convention qui lie Pro Infirmis et la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme, reconnue sur le plan cantonal le 5 décembre 1968 et sur le plan fédéral le 9 mai 1969.

Dès le 1er janvier 1968, la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme se met au travail. La directrice de Pro Infirmis Neuchâtel Alice Bourquin, assistante sociale, ne ménage pas ses forces au service de la centaine de rhumatisantes et rhumatisants qui font appel à la Ligue. Si cette dernière n’a pas de médecins ou d’hôpitaux qui lui sont attachés, elle met à disposition du public du personnel qualifié. Et c’est Pro Infirmis qui se charge du travail social et administratif.

Les activités sont multiples : visites, démarches, correspondances à la suite desquelles s’établissent souvent des traitements médicaux, des hospitalisations, des consultations diverses[[6]](#endnote-6). La Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme organise des cures thermales, distribue des moyens auxiliaires, apporte parfois, pour les cas délicats, son aide financière, organise aussi rapidement des camps de vacances, à Féchy d’abord en collaboration avec la Ligue genevoise, puis aux Chevalleyres-sur-Blonay. Quelques années plus tard, en 1978, la Ligue suisse contre le rhumatisme prendra le relais en organisant à son tour des séjours.

Comme le soulignait François Jeanneret en 1971, la Ligue « est et reste une ‟gare de triage” et un ‟service de renseignements” avant tout »[[7]](#endnote-7). Citant un rapport de la Ligue suisse, il souligne que les assistantes sociales « ont pour préoccupations premières d’organiser la vie de tous les jours des malades du rhumatisme, de leur procurer de quoi les maintenir ou les rendre indépendants, d’organiser des traitements et des vacances, etc. ». Et de poursuivre, citant toujours le même rapport : « Ces condamnés à l’existence que sont certains grands rhumatisants n’ont pas la possibilité de descendre dans la rue pour clamer leur détresse. Ils ne peuvent ni contester, ni se faire entendre. C’est la tâche de la Ligue de lutter pour eux. »[[8]](#endnote-8)

La Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme s’occupe ainsi, selon les années, entre 100 et 200 personnes qui s’adressent à elles. Elle reçoit, pour ce faire, des subventions de l’Etat de Neuchâtel (10'000 francs la première année, 20'000 francs ensuite, puis même 40'000 francs dès 1986, avant que cette aide ne diminue…), des subventions aussi de la Confédération et de la Ligue suisse contre le rhumatisme, via sa collecte nationale.

**Décennie de transition**

Durant plus de trois décennies, le travail social prend une place importante dans les activités de la Ligue. Cette dernière étoffe petit à petit ses prestations en organisant aussi des cours. Une école du dos prend ainsi forme dans les districts dès août 1991.

A la fin du millénaire, l’Office fédéral de la santé publique annonce qu’il ne subventionnera plus que les cours de prévention dès 2002[[9]](#endnote-9).

La Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme vivra alors une décennie de transition, poursuivant son travail social accompli par Pro Infirmis ‒ la collaboration entre les deux associations se termine fin 2011 ‒, mais mettant parallèlement en place une offre de cours de plus en plus étoffée. Dans le même esprit, la Ligue suisse contre le rhumatisme encourage la ligue neuchâteloise à axer davantage ses activités vers la prévention, soit celle du problème du dos, de l’ostéoporose ainsi que la prévention auprès des patients souffrant de douleurs ostéo-abarticulaires chroniques par le biais de la gymnastique dans l’eau appelée Aquacura[[10]](#endnote-10).

**Succès grandissant**

Un accent particulier va dès lors être mis sur l’organisation de cours : cours Aquacura, nordic walking, cours d’information pour les polyarthritiques, gym-santé… Si cette activité connaît déjà un bel essor durant la première décennie du XXIe siècle, elle prend nettement l’ascendant dès les années 2010 et connaît un succès grandissant. La Ligue neuchâteloise répond présente par l’ouverture de nombreux cours. Deux chiffres : en 2009, elle enregistre la participation de 130 personnes à 24 cours. Sept ans plus tard, en 2016, elles sont plus de 740 à participer à l’un des 89 cours organisés sur l’ensemble du canton de Neuchâtel.

Mais la Ligue neuchâtelois n’est pas qu’un « GO top level » de cours de gymnastique en tous genres organisés pour le bienfait d’un public toujours plus large, elle participe également activement aux campagnes nationales de la Ligue suisse contre le rhumatisme et à la diffusion des multiples brochures et des moyens auxiliaires que cette dernière met à disposition du public.

Son succès, elle le doit aux différents membres du comité qui se sont succédés année après année, à ses secrétaires aussi, qui ont œuvré avec persévérance tout au long de ce demi-siècle, à Pro Infirmis enfin, qui fut un partenaire fidèle durant plus de trois décennies. Si ses activités ont évolué, l’objectif et l’esprit de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme sont demeurés les mêmes : agir pour toutes les personnes qui, dans le canton, souffrent de rhumatisme au quotidien. Et c’est pour ces mêmes personnes ainsi que toutes celles qui se soucient de leur santé à titre préventif qu’elle souhaite agir durant les cinquante prochaines années.

1. Statuts de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme, adoptés le 23 novembre 1967. [↑](#endnote-ref-1)
2. HUBER Yolande, *Quelques aspects de la lutte contre le rhumatisme dans le canton de Neuchâtel de 1968 à 1974*, travail présenté à l’Ecole d’études sociales et pédagogiques, Ecole de service sociale et d’animation, en vue de l’obtention du diplôme d’assistant social ou d’animateur, Lausanne, mars 1987, p. 61. [↑](#endnote-ref-2)
3. *L’Express*, 24 novembre 1967. [↑](#endnote-ref-3)
4. Voir Procès-verbal de la séance du Comité provisoire de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme, 15 juin 1967. [↑](#endnote-ref-4)
5. Voir Procès-verbal de la séance du Comité provisoire de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme, 15 juin 1967. [↑](#endnote-ref-5)
6. Voir procès-verbal de l’assemblée générale du 29 mai 1969. [↑](#endnote-ref-6)
7. Procès-verbal de l’assemblée générale du 6 mai 1971. [↑](#endnote-ref-7)
8. Procès-verbal de l’assemblée générale du 6 mai 1971. [↑](#endnote-ref-8)
9. Voir procès-verbal de l’assemblée générale du 17 septembre 1998. [↑](#endnote-ref-9)
10. Voir procès-verbal de l’assemblée générale du 14 juin 2001. [↑](#endnote-ref-10)